



PO Box 240, Apia, Samoa
 E : sprep@sprep.org
 T: +685 21929
 F: +685 20231
 W : www.sprep.org



« L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

Vingt-sixième Conférence du PROE

Alofi, Niue

19 – 21 September 2016

Point 9.4.2 de l'ordre du jour : BBNJ Negotiations

Objectif :

1. Solliciter l'approbation du rôle du PROE pour l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant international sous la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité maritime au-delà de la juridiction nationale (BJN).

Contexte

2. Depuis une dizaine d'années, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BJN) est une question de plus en plus préoccupante, en raison de la richesse biologique connue et présumée de cette vaste région et de sa grande vulnérabilité, entraînée par la multiplication des activités humaines, pour la plupart mal régulées, ainsi que par l'absence d'un cadre de gestion unique.
3. En juin 2015, l'Assemblée générale (AG) des Nations Unies a réagi en décidant d'élaborer un instrument international pour répondre à cette question et en établissant un Comité préparatoire (PrepCom), chargé d'émettre des recommandations en vue de rédiger la première version d'un instrument international juridiquement contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Comités préparatoires

4. Le 1^{er} PrepCom (PrepCom1) s'est déroulé du 28 mars au 8 avril 2016 au siège des Nations Unies ; suivi par le PrepCom2, du 26 août au 9 septembre 2016.
5. Les négociations menées lors des deux PrepCom étaient axées sur le « Package 2011 », qui comprend :
 - a. les ressources génétiques marines, avec des questions portant sur le partage des bénéfices ;
 - b. des mesures telles que des outils de gestion axées sur une région donnée, comme les AMP et les ÉIE ;
 - c. le renforcement des capacités ; et
 - d. le transfert de technologies marines.

Missions des PÉID du Pacifique et de l'ONU

6. Lors du PrepCom1, les PÉID du Pacifique (P-PÉID) via l'ambassadrice Moses, Représentante permanente de Nauru, a invité les agences régionales, dont le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (SFIP), le Secrétariat des agences du secteur de la pêche (ASP) ; le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) et le PROE à donner des conseils techniques sur le Package 2011. Le SFIP, par le biais du Bureau du Commissionnaire des océans, a coordonné la participation et les contributions des agences régionales.
7. L'ambassadrice Moses a organisé un atelier technique des P-PÉID dans les Fidji en mai 2016, afin que les négociateurs et experts régionaux clés (SFIP, CPS, PROE), et la CSIRO puissent discuter plus en détail du Package 2011 en amont du PrepCom2.
8. Les missions de l'ONU ont activement participé au processus, bien que l'engagement des Membres ait été minime.

Rôle du PROE

9. Le PROE joue un rôle clé dans les négociations, dans la mesure où le Package 2011 est essentiellement composé d'activités entreprises par le PROE sous l'égide de la CDB et du Protocole de Nagoya et liées aux outils de planification environnementale et compté donnée de la mission du PROE en matière d'environnement. Étant donné son expertise, le PROE continuera à prodiguer des conseils techniques au P-PÉID.

Recommandation

10. La Conférence est invitée à :
 - **prendre acte** du rôle du PROE dans le processus de la BJN ;
 - **adopter** l'appui technique et politique continu du PROE au P-PÉID, en collaboration avec d'autres agences et partenaires régionaux et de tenir les Membres informés ; et
 - **envisager** de jouer un rôle plus actif dans le processus de la BJN ;